

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

van

WOENSDAG 14 JANUARI 2009

Voormiddag

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

du

MERCREDI 14 JANVIER 2009

Matin

Le développement des questions et interpellations commence à 11.45 heures. La réunion est présidée par Mme Muriel Gerkens.

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 11.45 uur. De vergadering wordt voorgezeten door mevrouw Muriel Gerkens.

La **présidente**: Nous avons convenu d'arrêter nos travaux à 12.30 heures. Les questions restantes seront reportées.

01 **Samengevoegde vragen van**

- de heer Koen Bultinck aan de minister van Klimaat en Energie over "het verbod op een veldproef met genetisch gemanipuleerde populieren" (nr. 9511)

- mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Klimaat en Energie en aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "de gevolgen van het advies van de Raad van State met betrekking tot de weigering om proeven met transgene populieren toe te staan" (nr. 9724)

01 **Questions jointes de**

- M. Koen Bultinck au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'interdiction d'un essai en champ de peupliers génétiquement modifiés" (n° 9511)

- Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre du Climat et de l'Énergie et à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'impact de l'avis du Conseil d'État sur le refus d'autoriser les essais de peupliers transgéniques" (n° 9724)

01.01 **Koen Bultinck** (Vlaams Belang): Mijnheer de minister, ik kom nog even terug op het fameuze verbod op een veldproef met genetisch gewijzigde populieren. Collega's die het dossier al een tijdje volgen weten dat het Vlaams Instituut voor Biotechnologie zowat een jaar geleden toestemming had gevraagd.

In mei vorig jaar is die, kort samengevat, geweigerd door de twee bevoegde ministers, zijnde uzelf en mevrouw Onkelinx. Ik doorloop snel de chronologie en merk op dat er eind december 2008 een belangrijke uitspraak van de Raad van State gekomen is die, nog zacht uitgedrukt, brandhout maakt van de argumenten waarop de betrokken federale ministers zich baseerden.

Er is dus op zich een fundamenteel probleem, mijnheer de minister, in die zin dat de Raad van State – zonder dat ik in detail tred – wel drie gronden vond om de argumentatie van u en van uw collega Onkelinx van tafel te vegen. De Raad van State neemt een groot deel van de argumentatie van de Adviesraad voor Bioveiligheid over om te zeggen dat de betrokken ministers vrij zwaar in de fout zijn gegaan.

Het gaat uiteraard niet om een definitieve schorsing. Het gaat om een tijdelijke schorsing die niet als gevolg heeft dat er nu toestemming is voor de betrokken veldproef. Maar het is een belangrijk feit dat de Raad van State dienaangaande uitspraak heeft gedaan.

Ten eerste, wil ik graag van u weten wat uw reactie is op de uitspraak van de Raad van State. Dat is niet zomaar de eerste de beste instelling. Als de Raad van State iets zegt, zijn wij daar als politici toch altijd

gevoelig voor. Wij moeten daar rekening mee houden.

Ten tweede, is er de vraag of ondertussen reeds door uw diensten onderzocht is – daar de Raad van State de hele argumentatie waarop de weigering gebaseerd was van tafel veegt – of men het betrokken instituut alsnog toestemming kan geven. In de praktijk blijkt immers – dat was een van de bewarende maatregelen die op vraag van de betrokken Vlaamse minister getroffen is – dat men voor het experiment wil uitwijken naar Duitsland of eventueel naar Nederland.

Met het oog op belangrijk wetenschappelijk onderzoek en in het verlengde van uw eigen Lente van het Leefmilieu, zeggen wij over de grenzen van meerderheid en oppositie heen dat wij iets moeten gaan doen inzake alternatieve energiebronnen. Dit project is uitgerekend een van de mogelijkheden daarvoor. Populieren kunnen een belangrijke biobrandstof vormen als dit project doorgaat.

Ten derde en tot slot, mijnheer de minister, kunt u ons de concrete stand van zaken in dit dossier meedelen?

01.02 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, conjointement avec la ministre de la Santé publique, Mme Onkelinx, vous aviez décidé de refuser au VIB l'autorisation d'un champ d'essai de peupliers transgéniques. La modification génétique visait à diminuer le taux de lignine et d'avoir ainsi un objectif d'efficacité pour la production de bio-éthanol.

Le Conseil d'État vient de suspendre cette décision. Je suppose que vous devez désormais revoir votre décision sur la base de cet arrêt. S'il est vrai que votre décision allait à contre-courant de l'avis du Conseil de Biosécurité, elle nous semblait tout à fait légitime dans la mesure où le rôle du politique, après le travail des scientifiques, est de décider sur l'opportunité d'une innovation en référence à des principes politiques, tels que le principe de précaution et d'autres principes de développement durable.

Aujourd'hui, je m'inquiète de savoir quelle est encore votre marge de manœuvre en tant que ministres fédéraux, respectivement chargés de protéger la santé publique et l'environnement.

Je ne suis pas parvenue à disposer de l'avis du Conseil d'État et je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quels sont les arguments que le Conseil d'État met en avant pour remettre en cause votre décision. Quel est l'impact juridique concret de l'avis du Conseil d'État? L'autorisation sollicitée est-elle pour autant accordée? Je suppose que non. La demande d'autorisation doit-elle être réintroduite? Quel parcours doit-elle alors suivre? Va-t-on redemander l'avis du Conseil de Biosécurité?

En outre, ce projet de modification génétique présentait un problème lié aux antibiotiques. N'y a-t-il pas eu un changement dans la législation européenne quant à la diffusion de cette substance antibiotique dans l'environnement? À ma connaissance, il y aurait eu une modification début 2009.

Enfin, sur le plan du principe de gouvernance, cette mise en cause de la légitimité d'une décision politique m'inquiète. Ne faudrait-il pas modifier la procédure de manière à renforcer la légitimité d'une décision qui, outre l'aspect "absence de danger" d'un point de vue strictement scientifique, présente une opportunité et un intérêt général?

01.03 Minister Paul Magnette: Mevrouw de voorzitter, collega's, op 23 december 2008 heeft de Raad van State inderdaad beslist tot de schorsing van de tenuitvoerlegging van de gezamenlijke beslissing van mei 2008 van de minister van Volksgezondheid en mijzelf met betrekking tot de aanvraag van een veldproef met genetisch gemanipuleerde populieren.

Dit arrest wordt momenteel door de administratieve diensten bekeken, waarna ik met mijn collega van Volksgezondheid overleg zal plegen.

À ce stade, je ne peux donc pas encore vous en dire beaucoup plus sur la suite de la procédure. Par contre, je peux répondre à vos autres questions.

Les arguments du Conseil d'État sont les suivants:

- D'abord, l'absence de protocole d'évaluation relatif à l'impact de l'expérience sur la microfaune et la microflore du sol n'est pas pertinente pour refuser la demande dès lors que ni l'administration ni le Conseil de Biosécurité n'ont relevé ce problème.
- La présence d'un gène marqueur de résistance aux antibiotiques ne constitue pas un motif pertinent

puisque la décision ne justifie pas les effets négatifs de celui-ci et que le Conseil de Biosécurité ne relève pas d'effet négatif lié à ce gène.

- Les objections du public quant à l'opportunité de développer des biocarburants ne peuvent pas être intégrées dans la décision et ne peuvent justifier celle-ci.

Pour en revenir aux gènes de résistance aux antibiotiques, je confirme qu'il n'y a pas eu de changement dans la législation européenne en ce qui les concerne.

Pour le reste, la question de la légitimité de la décision politique en matière d'OGM me paraît pertinente – on peut en reparler à la lumière de cet arrêt – et ceci fera partie des discussions futures lors de la révision de l'accord de coopération en matière de biosécurité. Nous devons tenir compte de ces avis légaux lors de la prise d'une décision politique.

01.04 Koen Bultinck (Vlaams Belang): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, ik neem er akte van dat u – en dit is niet onbelangrijk – er zich wel degelijk bewust van bent dat er een ernstig probleem is. Er is een ernstige uitspraak van de Raad van State. De Raad van State fluit twee PS-ministers terug.

Ik neem er akte van dat u wel degelijk beseft dat er een probleem is, dat er een probleem is met de legaliteit van de genomen beslissing en dat u zegt dat u inderdaad zult moeten overleggen met de betrokkenen in het kader daarvan. Wij zullen het dossier voor een stuk toch wel aandachtig moeten opvolgen.

Mijnheer de minister, hetgeen mij blijft storen is de mooie theorie van u en van deze regering. Wij zijn allemaal samen gewonnen voor alternatieve energiebronnen. Als er dan een bepaalde testcase voor de dag komt waarin belangrijk wetenschappelijk onderzoek door een belangrijk Vlaams wetenschappelijk instituut gedaan wordt, gaat een aantal ministers, die in een aantal andere gelegenheden zeker zijn gewonnen voor alternatieve energiebronnen, direct op de rem staan. Ik vind geen logica in dergelijke besluitvorming. Ik ben uiteraard maar een eenvoudig Parlements lid. Dat zal misschien het verschil zijn tussen minister en eenvoudig Parlements lid.

Ik wil toch wel zeggen dat dit soort zaken mij verwondert. Wij zullen het dossier verder moeten opvolgen. Ik merk immers ook dat er binnen de regering nog geen keuze gemaakt is om deze of gene richting uit te gaan. Op zich is het reeds belangrijk dat u het een beetje moet erkennen en deemoedig naar het Parlement moet komen om te zeggen dat u waarschijnlijk in de fout bent gegaan en dat u het werk zult moeten overdoen.

01.05 Minister **Paul Magnette**: (...)

01.06 Koen Bultinck (Vlaams Belang): Mijnheer de minister, dan zijn wij allebei tevreden. Dat kan voor elk van ons, elk op zijn werkterrein, electoraal nuttig zijn. We volgen het dossier verder op.

01.07 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Madame la présidente, je voudrais contredire vivement l'interprétation que fait notre collègue de la dimension communautaire de cette affaire. Cela n'a rien à voir. D'ailleurs, Groen! et le sp.a se sont également opposés à cette innovation qui comporte des risques de dissémination dans l'environnement – du moins, d'après notre analyse. Ce n'est pas le fait qu'un institut flamand développe ce projet qui pose problème. J'espère que vous me le confirmerez aussi.

Je m'interroge sur la légitimité du Conseil d'État de prendre parti pour ou contre des arguments scientifiques. À la limite, si vous n'aviez pas justifié votre décision, il aurait pu vous le reprocher encore plus. Or il semble utiliser vos arguments pour casser votre décision. Sur le plan de la procédure et de la capacité du politique de décider, cela m'intrigue.

Le troisième argument me choque évidemment encore plus. Si nous ne pouvons plus tenir compte de l'opinion publique, que nous reste-t-il encore en tant qu'acteurs politiques?

Ce cas est très intéressant, parce qu'il prouve que nous devons intégrer le plus vite possible d'autres aspects dans notre réflexion sur les OGM. Je pense notamment aux critères socio-économiques. Certes, la génétique peut nous être extrêmement utile. Mais, dans mon domaine de prédilection qu'est la sylviculture, j'ai interrogé des forestiers à ce sujet. D'après eux, ce n'est pas ce type d'innovation génétique qui va favoriser la résistance des espèces et le développement d'une sylviculture durable.

C'est un choix politique et il convient donc de réfléchir à un éventuel changement de la législation actuelle.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Vraag van mevrouw Tinne Van der Straeten aan de minister van Klimaat en Energie over "de aankoop van emissierechten in Hongarije" (nr. 9556)

02 Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'acquisition de droits d'émission en Hongrie" (n° 9556)

02.01 Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, op 21 oktober hebben wij in de commissie al over de aankooprechten van de emissierechten gesproken. De minister heeft toen ook gezegd dat België niet het enige land was om met Hongarije te onderhandelen. Er waren nog andere landen zoals Oostenrijk, Nederland, Spanje en Japan.

Sindsdien kwam er nog bijkomende informatie over Japan. In Point Carbon is er verslag uitgebracht over de onderhandelingen van Japan. Daaruit blijkt dat Japan op dat moment niet meer zo geïnteresseerd was om verder te onderhandelen. Zij hebben die onderhandelingen weliswaar niet formeel opgezegd, maar onderhandelaars zeiden dat zij niet meteen een uitzicht op een akkoord hadden.

Japan had twee belangrijke bemerkingen. Ten eerste, zij weigeren AAU's aan te kopen als er geen garanties zijn dat geld duurzaam wordt geïnvesteerd. Ten tweede, zij vinden de vraagprijs van Hongarije te hoog. Hongarije heeft erkend dat de vraagprijs zich daadwerkelijk situeert rond het prijsniveau, gevraagd voor de CER.

U hebt ondertussen zelf in de krant verklaard dat het geen duurzame investering is. Ik vraag mij thans af of België te veel heeft betaald dan wel of de Japanners gierig zijn. Ik vraag mij ook af waarom de Japanners zo wantrouwig zijn over de kwestie of het geld groen wordt geïnvesteerd dan wel of België misschien beter heeft onderhandeld.

Mijnheer de minister, heeft België de Hongaarse AAU's aangekocht tegen een prijs die vergelijkbaar is met die van een CER? Over welke garanties beschikt België dat het geld groen is geïnvesteerd? Welke controlemechanismen of afspraken werden hierover bepaald in het contract? Op welke datum heeft België betaald? Op welke datum werden de AAU's geleverd? Als dat nog niet is gebeurd, wanneer zijn de betaling en de levering gepland?

02.02 Minister Paul Magnette: Mevrouw Van der Straeten, wat betreft uw vraag over de verhouding van de prijs van de aangekochte AAU's en de marktprijzen van de CER moet ik u meedelen dat deze informatie vertrouwelijk is, zoals gestipuleerd is in het contract. Wat ik wel kan zeggen, is dat over de aankoopprijs werd onderhandeld, rekening houdend met de CER-marktprijzen en met de kwaliteit van het Hongaarse Green Investment Scheme, de duurzaamheidsgarantie van levering. De uiteindelijke prijs was beduidend minder dan de marktprijs van CER.

Op uw vraag over de garanties op groene investering kan ik u antwoorden dat het duidelijk moet zijn dat wij geen hete lucht hebben aangekocht. De aankoop van de AAU's kadert in een sterke Green Investment Scheme, het GIS. Het GIS van Hongarije gaat voornamelijk projecten op het vlak van energie-efficiënte in openbare en privégebouwen ondersteunen.

Dankzij dit GIS zullen er niet alleen emissiereducties plaatsvinden maar zullen veel Hongaren kunnen genieten van een verminderde energiefactuur. Het Hongaarse GIS is duidelijk additioneel ten opzichte van alle andere bestaande milieuprogramma's en kan niet anders dan projecten promoten die niet-verplicht dienen te worden ingevoerd volgens Europese richtlijnen en Hongaarse wetgeving.

Er is in een strikt mechanisme van monitoring van gerealiseerde emissiereducties voorzien waarbij een onafhankelijke auditeur verantwoordelijk is voor de jaarlijkse verificatie van de gerealiseerde emissiereducties. Mijn diensten nemen zelf ook deel aan een gemeenschappelijke raad voor de opvolging van het Green Investment Scheme. Dit is duidelijk bepaald in het contract. Bovendien zal het technisch comité bij de evaluatie van de gegevens betreffende uitvoering van de Greening-doelstellingen en – maatregelen voor het kwantificeren van de effectieve emissiereducties betrokken worden. Via dit aankoopinitiatief geven wij een duidelijk signaal aan de markt dat AAU's enkel kunnen worden aangekocht

via een heel duidelijk, strikt en kwalitatief project zoals dit het geval is bij het GIS van Hongarije.

In antwoord op uw laatste vraag kan ten slotte worden vermeld dat de levering en betaling van de AAU's reeds werd uitgevoerd.

02.03 Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!): Mijnheer de minister, ik wou op deze zaak terugkomen omdat ik twee principiële problemen zie in dit dossier.

Ten eerste, of u het GIS noemt of niet, het gaat over hot air. GIS is maar een omkadering die zeer zwak is. Ik heb in uw antwoord onvoldoende elementen gehoord. Ik blijf benieuwd wat er in het contract concreet gestipuleerd staat.

Ten tweede, ook in andere dossiers zal dit naar voren komen want ook in het Spaanse dossier met Hongarije was dit het geval, namelijk de non-disclosure bepalingen die in de contracten zitten ingebakken. U moet mij eens uitleggen hoe u met publiek geld, met belastinggeld hete lucht zult aankopen, terwijl niemand mag weten hoeveel u daarvoor betaalt. Als men bovendien weet dat onze CO₂-doelstelling in het kader van de 20-20-20 - die 15% - nog voor 60% kan worden gedaan met CDMGI en zulks allemaal met contracten waarvan wij de kostprijs niet mogen weten, dan heb ik daar een serieus democratisch probleem mee.

Ik heb het KFW-contract ingekeken en dat stipuleert dat de bepalingen confidentieel zijn, uitgezonderd voor parlementaire controle. Ik hoop dat dit ook voor dat Hongaarse contract het geval is. Het is volgens mij niet logisch dat zelfs een Parlement geen inzage heeft in dat dossier.

U mag mij nog zo vaak zeggen dat alles goed zal worden gecontroleerd, maar als u op 2 september 30 miljoen betaald heeft – het Rekenhof heeft mij gezegd dat dit op 2 september gebeurde – en de rechten hebt gekregen dan is achteraf blaten voor de schapen.

La présidente: Il est toujours possible, quand on n'est pas d'accord avec le ministre concernant l'accès à certains documents, notamment lorsqu'il y a des clauses de confidentialité liées à des intérêts industriels par exemple, de s'adresser à la commission d'accès aux documents. Elle examinera alors la demande et vérifiera si, selon elle, il y a usage abusif de la clause. Si c'est le cas, elle donne alors accès aux documents.

02.04 Paul Magnette, ministre: De mon côté, je vais vérifier s'il y a une exception à la clause de confidentialité pour le contrôle parlementaire. Si c'est le cas, je transmettrai les documents.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

03 Vraag van de heer Peter Logghe aan de minister van Klimaat en Energie over "biobrandstoffen in België" (nr. 9574)

03 Question de M. Peter Logghe au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les biocarburants en Belgique" (n° 9574)

03.01 Peter Logghe (Vlaams Belang): Mijnheer de minister, het onderwerp van mijn vraag hebt u voor een stuk behandeld in uw uiteenzetting over "de lente van het leefmilieu", maar ik wil toch een aantal nieuwe zaken aanbrengen.

Vorig jaar heeft in Brazilië een internationaal colloquium over biobrandstoffen plaatsgevonden. Ik meen dat dat colloquium belangrijk is, ook voor ons land, omdat de aardolievoorraden eindig zijn en wellicht over een aantal decennia uitgeput zullen zijn. Wij moeten dus op zoek naar nieuwe en duurzame energie. De biobrandstoffen hebben in elk geval het voordeel dat ze de CO₂-uitstoot verminderen. Ik lees dat de CO₂-uitstoot zelfs met 90% verminderd zou kunnen worden.

Mijnheer de minister, momenteel brengen 3,6 miljoen hectare 22 miljard liter bio-ethanol voort. Voor een geschatte productie, over enkele jaren, van 136 miljard liter zouden er 23 miljard hectare suikerriet en andere teelten nodig zijn.

Mijnheer de minister, kent u het colloquium en de resultaten en aanbevelingen ervan? Wat zijn uw bedenkingen? Wat is de stand van zaken in verband met de productie van biobrandstoffen in België?

Hoeveel wordt er momenteel in ons land effectief geproduceerd?

Ik kom nu voor een stuk tot uw "lente van het leefmilieu". Bestaan er plannen om de productie in België uit te breiden? Welke prioriteiten legt de regering op het vlak van biobrandstoffen?

03.02 Minister **Paul Magnette**: Ik ken het colloquium en de resultaten ervan. Veel kwesties zijn aan bod gekomen tijdens die conferentie, zoals de verbanden met de Wereldhandelsorganisatie, de bijdrage van de technologische innovatie, het potentieel voor de reductie van de uitstoot van broeikasgassen, de sociaaleconomische gevolgen voor landbouwers, de effecten op de voedselveiligheid enzovoort.

De conferentie heeft weliswaar de verdienste gehad om een synthese te maken, maar de kwesties waren al langer bekend. Ze vormden meer bepaald de inzet voor de onderhandelingen over de duurzaamheidscriteria voor biobrandstoffen in het kader van het Europees klimaat- en energiepakket. In december 2008 heeft de Europese Unie met de integratie van die criteria in haar biobrandstoffenbeleid dus een innoverende tool erbij gekregen om ervoor te zorgen dat de drie pijlers van de duurzame ontwikkeling worden gerespecteerd.

De conferentie van Rio besloot ook met een sterke, politieke boodschap van president Lula. Hij herhaalde niet alleen de wil van Brazilië om in de productie van biobrandstoffen op zijn grondgebied een centrale rol te spelen, hij riep ook op om druk op de andere landen uit te oefenen om hun productie op te drijven. Aangezien de wereldwijde petroleumproductie zijn piek nadert – of volgens sommigen al voorbij is – en in de context van de fluctuerende energieprijzen, zijn biobrandstoffen immers een geopolitieke uitdaging van formaat geworden.

Zoals ook in andere Europese landen het geval is, heeft België enige vertraging opgelopen in de naleving van de Europese doelstellingen inzake de productie van biobrandstoffen tegen 2010. Voor biodiesel werd slechts een derde van de quota voor defiscalisering voor de jaren 2007 en 2008 bereikt. In plaats van de jaarlijks geplande 380.000 m³ werd in 2007 slechts 117.000 m³ op de markt gebracht.

De productie van bio-ethanol is, wegens een gebrek aan fabrieken die daartoe ten volle operationeel waren, pas in juni 2008 kunnen starten. Met de opstart van de BioWanze-eenheid nabij Huy zal de verwezenlijking van een park van acht productie-eenheden voor biobrandstoffen zijn voltooid. Hoewel de eerste quota voor bio-ethanol al van 2007 dateren, werden er in 2008 in plaats van de geplande 250.000 m³ slechts enkele tienduizenden m³ bio-ethanol geproduceerd. De percentages van op de markt gebrachte biobrandstoffen bedroegen in 2007 slechts 1% en in 2008 1,1%, terwijl het respectievelijk 3,22% en 4,88% had moeten zijn.

De kloof tussen de reële productie en de quota kan niet alleen door voornoemde vertraging in de infrastructurele uitbouw van het productiepark worden verklaard, maar ook door de afwachtende houding van de brandstofmarkten ten opzichte van nieuwe energieproducten en door de extreme volatiliteit van de petroleumkoersen.

Voor de invoering van nieuwe, specifieke maatregelen met het oog op het halen van de Doelstelling 2020 van het Europees klimaat- en energiepakket moeten wij eerst het gevoerde beleid evalueren. Voornoemde evaluatie vormt een van de verbintenissen uit de Lente van het Leefmilieu. Ze moet mijns inziens ook een opportuniteit voor de ontwikkeling van meer duurzame biobrandstoffen van de tweede generatie vormen.

Voor de bestaande quotaregeling onderzoekt de regering momenteel meerdere pistes voor een betere invulling van de quota, zoals de invoering van een verplichtend stelsel en de heffing van een taks op de niet-bijmenging van biobrandstoffen. De uitwerking van eventuele maatregelen moet in ieder geval grondig aan het toepasselijke Europees en nationaal recht worden afgetoetst.

03.03 **Peter Logghe** (Vlaams Belang): Mijnheer de minister, eens te meer stellen wij in onze commissie vast, zoals in vele andere commissies, dat België flink achteroploopt. Wij zien dat wij slechts enkele tienduizenden kubieke meter hebben geproduceerd in plaats van de 250.000 die wij hadden moeten produceren.

Mijnheer de minister, u stelt voor om te evalueren wat gepasseerd is. Het kan inderdaad niet anders dan dat wij eens evalueren en kijken wat er fout is gelopen.

Dit land heeft een zeer ingewikkelde structuur. Dat zorgt voor vertragingen allerhande. Ik wil hiermee niet gezegd hebben dat alleen de federale complexe structuur van dit land ervoor zorgt dat de invulling van dit

soort zaken vertraging oploopt. Het doet er echter allemaal geen goed aan.

Wij zullen de vinger aan de pols blijven houden. Wij kijken met enige belangstelling uit naar de plannen en het verloop en de ontplooiing van de plannen van de regering op het vlak van biobrandstoffen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

La **présidente**: Le ministre peut rester plus longtemps que moi. Si M. Flahaux veut bien me remplacer à la présidence, nous pourrions poursuivre les questions. Nous arrêterons nos travaux après les questions de M. Flahaux.

Je souhaiterais néanmoins poser ma question n° 9850 avant de m'en aller.

03.04 **Peter Logghe** (Vlaams Belang): Zult u alle vragen kunnen behandelen? Er zijn er nog veel.

La **présidente**: À mon avis, nous n'aurons pas le temps de traiter toutes les questions aujourd'hui. Nous continuerons la semaine prochaine.

04 **Question de Mme Muriel Gerkens au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les travaux d'élaboration du Plan fédéral de développement durable 2009-2012 et la révision de la loi relative au développement durable de 1997" (n° 9850)**

04 **Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Klimaat en Energie over "de voorbereiding van het Federaal plan inzake duurzame ontwikkeling en de herziening van de wet inzake duurzame ontwikkeling van 1997" (nr. 9850)**

04.01 **Muriel Gerkens** (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, cette question a déjà été abordée en note de politique générale et vous venez d'en reparler à propos du Printemps de l'environnement.

Tout le processus a été entamé par un avant-projet de développement durable, en avril, suivi d'une consultation jusqu'en juin-juillet 2008, et un plan devait être proposé au gouvernement via la CIDD (Commission interdépartementale du développement durable). L'approbation de ce plan devait avoir lieu en septembre 2008. Vous nous avez expliqué que cela ne se ferait pas à la date prévue, notamment parce que ce plan était conditionné à des modifications de la loi de 1997.

Comme nous n'avions pas eu l'occasion d'entrer dans les détails, je me permets de vous adresser les questions suivantes.

Où en sont les travaux et le timing de finalisation des modifications de la loi et du futur Plan fédéral de développement durable (PFDD)? Quelles sont les modifications de la loi qui sont discutées? Ces modifications se font-elles en concertation avec l'ensemble des organes impliqués dans les politiques de développement durable? Si oui, comment? En quoi les modifications de la loi empêchent-elles l'adoption du PFDD?

Nous savons les difficultés que représentent la concrétisation et la mise en œuvre du mécanisme complexe du développement durable. Nous avons vu le temps nécessaire pour installer les cellules de développement durable dans les administrations.

Ce qui m'étonne, c'est que pour élaborer le plan, le Comité interministériel de développement durable a été composé de représentants des cabinets en lieu et place de représentants des SPF afin d'obtenir un accord politique dans les mesures identifiées comme prioritaires dans le plan. Pourtant, ici, malgré cette modification, cette mise en place du développement durable coince. Où se situent les désaccords: sur le plan, sur les modifications de la loi, sur d'autres éléments?

04.02 **Paul Magnette**, ministre: Madame la présidente, en effet, nous sommes en retard et je l'ai soulevé en parlant du Printemps de l'environnement. Un examen en profondeur des mécanismes, des acteurs et des instruments prévus par la loi a été effectué et il nous est apparu utile de les renforcer et de les rendre plus performants.

La loi de 1997 est un très bel outil. Cependant, lors de l'évaluation des plans, il a été souligné que le niveau de réalisation n'était pas toujours suffisant, voire le niveau d'engagement. Les modifications de la loi en cours de discussion visent surtout à ajouter une vision stratégique à long terme dans l'optique de la préparation d'une loi climat, objectif stratégique à long terme qui chapeauterait les plans et rapports existants et qui permettrait de phaser les objectifs à long terme, les objectifs intermédiaires et les étapes prévues par les plans.

Je ne veux pas d'une loi climat qui remplace tout le dispositif existant, mais qui vienne le compléter et le renforcer. Voilà la philosophie générale de la modification de cette loi à laquelle nous travaillons. Il s'agit là aussi de permettre de renforcer le poids politique du PFDD et de le doter d'un vrai pouvoir d'impulsion à la politique de développement durable du gouvernement, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui, et d'adapter les mécanismes de rapportage pour qu'ils soient plus utiles aux utilisateurs.

Étant donné qu'une large évaluation des instruments de coordination de la politique fédérale a déjà été effectuée par la Cour des comptes en 2005 et que le gouvernement précédent a apporté des réponses concrètes là où des questions concrètes avaient été posées par la Cour des comptes, nous voulions surtout effectuer le bilan en concertation directe avec les acteurs prévus par la loi. Les représentants des divers organes ont été consultés et tenus au courant tout au long des discussions.

Pourquoi souhaitons-nous une concordance entre la révision de la loi et le prochain PFDD? Simplement pour que la révision de la loi puisse porter ses effets le plus vite possible. Sinon, nous partirons avec un plan conçu en fonction d'instruments tels que ceux existant aujourd'hui alors que les nouveaux instruments ne pourraient réellement être mis en vigueur que lorsque le PFDD sera terminé et que nous passerons au plan suivant, c'est-à-dire dans quatre ans. Je préférerais pouvoir sortir les deux simultanément, quitte à retarder un peu le plan, qu'il produise des effets un peu plus tardifs mais plus puissants. C'est pourquoi nous attendons un accord de principe sur la révision de la loi pour débiter les discussions sur le projet de PFDD.

De nombreux accords ont déjà été dégagés sur la révision de la loi dans les réunions préparatoires, notamment lors des intercabinets. Un point difficile reste à trancher: il concerne la façon de donner un poids plus politique au plan. Pour être un peu plus précis, il touche au timing des étapes intermédiaires. Ma conviction profonde est qu'il faut détacher les étapes intermédiaires des législatures, mais je ne suis pas encore parvenu à convaincre tout le monde sur ce point.

J'espère que nous pourrions trouver une solution dans les jours à venir pour débiter les discussions sur le projet de plan.

En tout état de cause, à un moment donné, nous clôturerons la discussion sur la réforme de la loi de 1997, sachant qu'il y aura encore le débat sur la loi climat par après, pour ne pas faire prendre trop de retard au plan et à sa mise en œuvre.

04.03 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, les choses sont plus claires. Néanmoins, sur le terrain, des associations ont donné des avis sur l'avant-projet de plan et elles ne le voient pas arriver. Elles se demandent pourquoi; elles se demandent si leur avis compte "pour du beurre" et s'il a bien été intégré.

À moins que votre échéance ne soit courte en ce qui concerne la modification de la loi, je pense qu'il serait utile de communiquer, comme vous venez de le faire, sur les objectifs à long terme et sur la cohérence entre la nouvelle loi et le plan.

Je ne peux que vous soutenir dans le renforcement du poids politique et dans le tri entre des échéances politiques d'un autre ordre et celles de concrétisation des phases intermédiaires du plan.

Pour rappel, au mois de février, la commission Santé et Environnement, avec les autres commissions concernées par la commission spéciale Climat et Développement durable, consacra une demi-journée de travail sur l'intérêt d'une vision stratégique à long terme intégrée dans le plan fédéral de développement durable. Cela nous permettra peut-être de mieux comprendre les mécanismes dont vous avez parlé. Le timing est-il court?

04.04 Paul Magnette, ministre: S'il n'y avait pas eu certaines turbulences ces derniers mois, ce serait déjà fait.

Président: Jean-Jacques Flahaux.
Voorzitter: Jean-Jacques Flahaux.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

05 Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les graves réactions allergiques provoquées par des chaussures chinoises" (n° 9610)

05 Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Klimaat en Energie over "ernstige allergische reacties veroorzaakt door Chinese schoenen" (nr. 9610)

05.01 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, monsieur le ministre, voici encore un exemple de produit problématique. Ma question est d'ailleurs déjà quasiment obsolète. En effet, la presse d'hier relatait que vous aviez pris des mesures contre ce produit anti-moisissure qu'est le diméthylfumarate, présent dans des chaussures d'origine chinoise mais aussi dans des fauteuils. J'ai ainsi appris que vous aviez pris un arrêté décidant d'interdire la mise sur le marché des articles et des produits qui en contiennent.

Monsieur le ministre, comment le système d'alerte a-t-il fonctionné? S'agit-il du système RAPEX, sur lequel je vous avais déjà interrogé l'année dernière ou avez-vous été informé comme nous par la presse? Personnellement, j'avais reçu un communiqué en provenance de la France, où ces réactions allergiques avaient été constatées. À ce moment, nous ignorions si ce type de chaussures était vendu en Belgique.

Une douzaine de cas d'allergie ont été recensés par les dermatologues. Y en a-t-il eu d'autres depuis? En effet, j'ai rencontré une dermatologue qui a constaté des problèmes sur les pieds des enfants. Elle en ignorait la provenance. J'en déduis que des tas de cas n'ont peut-être pas été recensés parce que les personnes n'étaient pas suffisamment informées. D'où ma question de savoir si vous comptez dresser un bilan plus large des cas recensés.

En ce qui concerne les chaussures, il est simple de s'en débarrasser, mais pour ce qui est des fauteuils, c'est plus difficile! Ne conviendrait-il pas d'adresser un message plus large à la population?

05.02 Paul Magnette, ministre: Madame Snoy, je vous remercie pour votre question. J'ai également été personnellement averti par une dermatologue et j'ai eu différents échos lors de contacts directs. Bien que mes services n'aient pas reçu formellement notification par le système RAPEX constatant l'existence de problèmes réels en la matière, j'ai pris cet arrêté ministériel pour l'interdiction de la mise sur le marché d'articles et de produits contenant du fumarate de diméthyl ou diméthylfumarate.

J'ai pris cet arrêté et l'ai fait savoir, estimant que c'était également une manière d'informer la population. Plus concrètement pour les chaussures, l'administration a pu établir la chaîne et que les chaussures en question avaient été commercialisées par la firme Etam. Dès que la firme a eu connaissance des cas de réaction d'allergie cutanée avec ces produits, elle a procédé au retrait immédiat de la vente de tous les produits, à des tests techniques via un laboratoire indépendant.

Elle a formellement notifié aux autorités françaises le problème identifié. Elle a arrêté instantanément toutes les relations commerciales avec le fournisseur de ces articles. Elle a également procédé à l'instruction formelle de l'ensemble de ses fournisseurs de ne pas utiliser du diméthylfumarate. Je pense donc qu'elle a pris l'ensemble des mesures nécessaires.

Par ailleurs, elle a envoyé un courrier nominatif à 360 clients qui avaient pu être identifiés par qu'ils étaient porteurs d'une carte de fidélité et qu'ils avaient acheté des chaussures en magasin depuis le 20 octobre, ce qui représente, selon leur estimation, un tiers des clients ayant acheté ces articles. Elle a aussi mis en place une communication dans l'ensemble des magasins ainsi que sur son site internet en demandant aux clients de retourner les articles concernés contre remboursement.

Je pense donc pouvoir dire que la firme en question a reconnu le problème et qu'elle a pris les mesures nécessaires.

Pour ce qui est des fauteuils, des mesures du même type devront être prises.

05.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, êtes vous certain que la firme Etam soit la seule en cause? Autrement dit, est-elle la seule ayant importé des produits de ce type?

Je ne peux que vous encourager à poursuivre la diffusion de l'information. En effet, Etam n'est certainement pas la seule firme sur le marché à importer des produits chinois.

Par ailleurs, il y a aussi la question des fauteuils et de leur durée. Il est important que le corps médical soit informé. Je vous invite donc à adresser un message aux praticiens dermatologues en vue de signaler ces cas.

Toujours est-il que ce problème est l'illustration de la difficulté à maîtriser les produits importés et leur composition.

Il est important qu'une coordination soit organisée entre les contrôleurs de l'administration de l'Économie et ceux de votre propre administration (la DG5) en matière de produits dangereux. Selon moi, de nets progrès doivent encore être faits en la matière et des investissements consentis en vue de mieux nous armer contre ce type de problème et ce, notamment dans une perspective de prévention.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

À la suite d'un incident technique, une partie de l'enregistrement digital fait défaut. Pour les interventions de M. Jean-Jacques Flahaux dans le cadre de ses questions n^{os} 9759 et 9760, le compte rendu se base sur les textes remis par l'intervenant.

Ingevolge een technisch mankement ontbreekt een deel van de digitale geluidsopname. Voor de uiteenzetting van de heer Jean-Jacques Flahaux in het kader van zijn vragen nrs. 9759 en 9760 steunt het verslag uitzonderlijk op de teksten die de spreker heeft overhandigd.

06 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le développement du tiers investisseur pour les travaux économiseurs d'énergie" (n° 9759)

06 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Klimaat en Energie over "de ontwikkeling van het systeem van de derde investeerder voor energiebesparende werkzaamheden" (nr. 9759)

06.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, le gouvernement a décidé de favoriser la réalisation de travaux économiseurs d'énergie dans les habitations belges par la mise en œuvre de prêts à taux zéro et le développement du tiers investisseur parallèlement, pour 2009, à une baisse de TVA à 6%.

Cependant, deux problèmes semblent se faire jour. D'une part, le prêt à taux zéro n'est plus accessible à ceux qui sont déjà propriétaires. D'autre part, le tiers investisseur semble rencontrer la réticence des fournisseurs d'énergie en ce qui concerne les particuliers, dans la mesure où le retour en fonds est jugé trop lent par ces derniers. Cette mesure risque donc de rencontrer des difficultés d'application. Les ASBL qui s'occupent du logement social s'acquittent, pour les propriétaires qui leur donnent leur bien en gestion, de cette mise en place du tiers investisseur, avec plus de succès.

Ne serait-il pas judicieux de mettre en place une structure intermédiaire centralisant les demandes des particuliers pour servir d'interface entre ces derniers et les fournisseurs d'énergie et gérant, en outre, les dossiers de mise en œuvre par des artisans compétents, gage d'une bonne réalisation des travaux? Cela permettrait une mise en application rapide et efficace.

Serait-il possible de mettre en place une telle structure avec, éventuellement, garantie des pouvoirs publics, comme cela a été fait pour les banques?

06.02 Paul Magnette, ministre: Monsieur Flahaux, en effet, le tiers investisseur est un mécanisme indispensable parce que les systèmes d'incitants fiscaux et de primes existants sont des mécanismes très utiles mais qui sont de facto utilisés uniquement par les gens qui ont un certain niveau de revenus qui leur permet, soit de bénéficier d'un avantage fiscal, soit de préfinancer les travaux. On constate qu'une large part de la population ne fait pas appel à ces moyens. Le tiers investisseur n'émet pas une alternative mais est un

complément. Il permet, d'une part, de préfinancer ces travaux et de les rembourser au gré des économies d'énergie réalisées et, d'autre part, de bénéficier de ces primes et, le cas échéant, de ces avantages fiscaux.

Concrètement, mettre en place une structure intermédiaire qui peut servir d'interface est effectivement ce qu'il faut faire tout en veillant à éviter les doublons par rapport à ce qui existe déjà au fédéral et en ayant un maximum de synergies avec les Régions. C'est pourquoi, et nous nous y étions d'ailleurs engagés dans le cadre du Printemps de l'Environnement, j'ai principalement travaillé à améliorer le fonctionnement du Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie (FRCE) puisqu'il existe et est doté de moyens. Il s'agissait d'augmenter ses moyens en passant de 50 à 250 millions d'euros – ce qui a été fait dans le cadre du plan de relance – et d'améliorer la coordination avec les Régions, notamment en assouplissant aussi son fonctionnement en levant de facto le seuil du nombre d'habitants pour créer des entités locales. Le FRCE est aujourd'hui beaucoup plus souple et octroie, à ma demande, beaucoup plus de dérogations de ce point de vue.

Par ailleurs, les Régions ont été invitées à offrir la garantie de ces prêts et à absorber le taux de 2% pour offrir véritablement des prêts à 0%.

La Région wallonne a confirmé qu'elle travaillait dans cette direction et les contacts continuent avec la Région bruxelloise et la Région flamande.

J'espère qu'elles pourront, chacune tenant compte de ses spécificités, prendre cette direction, ce qui permettra de créer beaucoup plus d'entités locales et donc les interfaces que vous appelez de vos vœux et dont je soutiens la mise en place.

06.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): (...)

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la production d'énergie par les planchers" (n° 9760)

07 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Klimaat en Energie over "energieproductie via de vloer" (nr. 9760)

07.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, une technique a été mise au point pour permettre de récupérer l'énergie émise par les pas.

Ce système concerne les planchers. Ces derniers sont constitués de telle manière que les déplacements humains, par la pression même du pied lors de son appui, produisent une énergie qui, cumulée dans les espaces très fréquentés, peut produire une grande quantité d'électricité.

Imaginons ce genre de plancher installé dans les gares, les administrations à grande fréquentation ou transposé aux routes, quelle quantité d'énergie considérable nous récupérerions!

Monsieur le ministre, avez-vous eu connaissance de ce genre de plancher révolutionnaire?

Dans l'affirmative, en connaissez-vous les performances, les contraintes, le rapport coût/rendement?

Si ce système s'avérait rentable et écologiquement pertinent, quelles mesures envisagez-vous pour en développer et généraliser l'utilisation, en particulier dans les bâtiments publics, bâtiments dans lesquels vous avez fort pertinemment décidé d'améliorer les performances énergétiques?

07.02 Paul Magnette, ministre: Monsieur le président, j'ai pris connaissance de ce type de plancher et je suis admiratif devant l'ingéniosité des ingénieurs qui cherchent à récupérer toutes les énergies produites qui ne l'étaient pas jusqu'ici. J'ai pu moi-même constater l'énergie que je déperdis certains samedis soir, par la démonstration de spots lumineux qui fonctionnent par l'énergie produite par l'appui de pas! Cependant, je n'ai pas connaissance de l'utilisation de ces techniques dans d'autres bâtiments.

Jusqu'à présent, je n'ai pas reçu d'études concernant les performances et le ratio coût-efficacité d'une telle

technique. Cependant, j'ai demandé à mon administration d'approfondir cette question car toute source d'énergie est bonne à prendre.

07.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Ma question n'avait pour but que de conscientiser le ministre sur ce sujet et j'espère que nous pourrons bientôt faire le point sur la question dans les prochains mois.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'engouement des constructeurs automobiles pour les batteries au lithium" (n° 9761)

08 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Klimaat en Energie over "het enthousiasme van de automobielconstructeurs voor lithiumbatterijen" (nr. 9761)

08.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, nous avons vu arriver ces dernières années sur le marché, des carburants d'origine végétale. Annoncés d'abord comme l'une des réponses les plus intéressantes face aux défis énergétiques et écologiques, ils ont été l'objet d'un engouement général tant de la part des responsables politiques que des industriels de l'automobile.

L'expérience nous a hélas montré que cela pouvait, suivant la manière dont cela a été mis en œuvre, être une fausse bonne réponse, ne serait-ce qu'au regard des impacts écologiques et alimentaires.

Aujourd'hui, une nouvelle technologie est l'objet de toutes les attentions de la part des industriels de l'automobile. Il s'agit des moteurs électriques avec batterie au lithium. Si cette technologie déjà utilisée dans la téléphonie mobile est intéressante sur le plan technique, elle est plus que sujette à caution en termes de faisabilité. En effet, les batteries au lithium pour voiture consomment une quantité autrement plus conséquente de ce matériau que les batteries de gsm. Le problème est que les ressources en lithium sont très limitées et, pour certaines, circonscrites dans des lieux faisant partie de sites protégés du fait de leur spécificité écologique. Il y a eu une émission télévisée récemment sur ce sujet. Nous risquons donc de nous retrouver avec des soucis et des coûts de fabrication élevés.

Il conviendrait donc cette fois-ci d'avoir une approche plus mesurée de cette course à la voiture électrique, en étudiant par exemple le développement des piles au silicium, denrée plus communément et plus universellement répandue dans le monde. Il conviendrait surtout que les recherches intègrent dans leurs paramètres des approches en termes de développement durable, coût écologique et impact sur l'économie pour ne pas voir se reproduire un jour les problèmes de crise alimentaire que nous avons connus et connaissons encore.

Monsieur le ministre, le gouvernement a annoncé une aide aux constructeurs automobiles. Cette aide ne pourrait-elle pas être conditionnée ou déclinée en fonction de la plus ou moins grande prise en compte de cette approche?

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que cette approche soit plus généralement intégrée dans le développement économique?

08.02 Paul Magnette, ministre: Monsieur Flahaux, je partage votre avis sur le développement de la voiture électrique, en particulier grâce aux récentes innovations technologiques sur les batteries.

C'est une des solutions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques mais son utilisation est bien entendu conditionnée et n'a de sens que si l'on peut faire une analyse complète du cycle de vie et assurer que le bilan total des émissions des gaz à effet de serre est positif, sans quoi c'est le type même d'une fausse bonne idée.

À cette heure, les véhicules électriques sont peu commercialisés en Belgique. La future directive sur les énergies renouvelables intégrera des mesures incitatives pour cette filière d'avenir. On pourrait donc constater un certain développement au-delà des trois modèles qui sont commercialisés ou en passe de l'être aujourd'hui chez nous.

Pour les batteries en particulier, qui constituent le point sensible de cette technologie, bien que le lithium soit

abondant dans les mers du globe, il n'est économiquement rentable que dans deux sites, l'un au Chili et en Bolivie, l'autre en Chine. Les réserves connues ou prouvées sont évaluées à une centaine d'années. Le prix n'est que de quelques dollars. Par contre, le prix des batteries oscille entre 2.000 et 4.000 euros. Il faut donc nuancer le discours sur le prix des matières premières.

Aujourd'hui, le lithium est utilisé principalement pour la production de batteries pour gsm et ordinateurs portables. Leur durée de vie est estimée à deux ou trois ans. La garantie du développement de batteries au lithium pour les voitures passera par le développement de filières de récupération et de recyclage des batteries. Il faut compter 10 grammes de lithium par kilo de batterie. En fonction du modèle, les batteries pèsent entre 50 et 100 kg. Elles peuvent être rechargées entre 1.000 et 3.000 fois.

Par ailleurs, pour ce qui est de l'utilisation du silicium, les recherches portent actuellement sur le développement de nano-fils de silicium qui améliorent les performances des batteries au lithium. Le développement de la voiture électrique passera donc aussi par la garantie de reprise de ces batteries et de la performance des cycles de recyclage. C'est en fonction de tous ces paramètres que les pouvoirs publics pourront décider de promouvoir éventuellement les véhicules électriques. Sinon, pour reprendre votre expression, ce serait une typique fausse bonne idée.

08.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, je n'ai rien à ajouter à votre réponse. Je vous remercie.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

09 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la généralisation des filtres à particules sur les véhicules diesel" (n° 9764)

09 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Klimaat en Energie over "de veralgemeende installatie van roetfilters op dieselwagens" (nr. 9764)

09.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, suite à une étude dans la revue britannique "Particle & Fibre Toxicology", il apparaît que le fait de respirer des émanations de diesel sortant des pots d'échappement des voitures provoque un stress cérébral, même dans le cas d'une exposition de courte durée.

Une étude conduite par l'Université Zuyd des Pays-bas a demandé à dix volontaires de respirer pendant une heure dans une pièce remplie pour les uns de vapeur de diesel et pour les autres d'air frais, la concentration du diesel pour cette expérience étant la plus haute que l'on puisse rencontrer dans l'environnement ou au travail. Les signaux électriques du cerveau enregistrés par l'électroencéphalogramme pendant l'expérience et pendant l'heure suivante ont révélé que ceux qui ont respiré des vapeurs de diesel ont manifesté un stress cérébral au bout de trente minutes d'exposition, stress qui a duré encore une heure par la suite. Il avait déjà été montré que les nanoparticules que l'on respire se glissent jusqu'au cerveau mais c'est la première fois que des chercheurs ont démontré l'impact de l'inhalation sur l'activité du cerveau. Il pourrait s'agir, selon eux, d'un stress oxydant provoqué par le dépôt de particules sur les tissus tels qu'on en voit dans les maladies d'Alzheimer ou de Parkinson.

Une voiture sur deux en Europe, et même plus en Belgique (80%), fonctionne au diesel. Monsieur le ministre, dans la mesure où vous nous avez signalé la difficulté financière à mettre des filtres à particules sur les véhicules déjà en circulation, pouvez-vous nous dire combien en sont déjà équipés?

La généralisation de ces filtres devrait intervenir en 2009-2010 avec l'application de la norme européenne Euro 5. La crise actuelle a amené l'Europe, dans son accord sur le climat, notamment sous la pression de l'Allemagne, à différer le respect de certains seuils d'émissions de CO₂.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est pour la mise en œuvre de la norme Euro 5? Va-t-elle entrer en application comme prévu initialement? Si ce n'est pas le cas, comment comptez-vous œuvrer pour que la lutte contre la pollution par les NOX reprenne son agenda initial?

09.02 Paul Magnette, ministre: Monsieur Flahaux, je vous rassure, l'agenda initial d'entrée en vigueur de la norme Euro 5 n'est pas modifié. Le texte officiel est paru au Journal Officiel le 26 juin 2007.

Pour rappel, les normes Euro définissent des limites d'émission des polluants atmosphériques mais ne traitent pas les émissions de CO₂. Les limites pour les polluants atmosphériques sont obligatoires pour chaque véhicule, à l'inverse du règlement CO₂ qui définit un objectif contraignant européen sur base de la moyenne des véhicules qui seront effectivement vendus.

Je rappelle aussi que la norme Euro 5 a été négociée en même temps que la norme Euro 6.

La norme Euro 5 réduit drastiquement les émissions de particules. Elle entrera en application au 1^{er} septembre 2009 et sera obligatoire pour tous les nouveaux véhicules à partir du 1^{er} janvier 2011.

La norme Euro 6 vise plus les émissions de NO. Elle entrera en application à partir du 1^{er} septembre 2014 et sera obligatoire pour tous les nouveaux véhicules à partir du 1^{er} septembre 2015. Par rapport à l'Euro 5, les émissions de NOX seront réduites de 180 mgr/km à 80 mgr/km soit un abaissement de 55%.

En Belgique, selon les chiffres de la Febiac, entre 2005 et 2007, 97.000 nouveaux véhicules diesel sur 1.500.000 des nouvelles voitures diesel, anticipaient la norme Euro 5, soit 8,5% du marché. La plupart sont équipés de la technologie filtre à particules. En revanche, fin 2007, par rapport au parc global des voitures diesel, les véhicules qui répondent à Euro 5 représentent seulement 3,6%.

09.03 **Jean-Jacques Flahaux** (MR): Je vous remercie pour votre réponse.

On aurait évidemment pu souhaiter – mais vous n'êtes en rien responsable – que les normes ne s'appliquent pas en 2011 et 2014 mais plus tôt. C'est un effort progressif qui doit concilier toute une série de paramètres.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 **Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les divergences des États européens dans les négociations sur le climat" (n° 9765)**

10 **Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Klimaat en Energie over "het gebrek aan eensgezindheid tussen de Europese lidstaten bij de klimaatonderhandelingen" (nr. 9765)**

10.01 **Jean-Jacques Flahaux** (MR): Monsieur le ministre, le monde a connu une année 2008 difficile, mais passionnante quant à son avenir. En effet, la prise de conscience de l'espèce humaine a gagné en acuité à propos des évolutions nécessaires en matière de climat et d'énergie, ainsi que dans la manière de gérer son économie. Ces crises sont l'occasion rêvée d'une réflexion sur des solutions communes, à partir desquelles les plans de relance seront aussi des plans de sauvegarde de notre climat. C'est le sens des actions conduites par le gouvernement belge, et donc par vous aussi, en faveur de l'amélioration de la qualité énergétique de nos bâtiments.

La PEC s'est également assigné comme objectif d'agir dans le domaine des transports et de l'habitat. Les crises de 2008 ont été pour l'Europe l'occasion de se positionner comme un acteur politique décisif sur le plan international et capable de prendre des décisions collectives susceptibles de jouer un rôle positif dans le dénouement de ces crises, même si les nuages ne sont pas encore dissipés.

Or, si les négociations sur le climat qui se sont déroulées au mois de décembre ont été couronnées de succès en certains points, elles sont aussi porteuses d'inquiétude. Face à la crise économique qui point à l'horizon, certains États européens recommencent à jouer au chacun pour soi en invoquant le motif, certes légitime, de sauver des emplois.

Je ne cesse de m'interroger sur le fait que nos voisins ne saisissent pas que, devant de tels enjeux, poussés en les aidant s'il le faut de manière respectable comme nous l'avons fait pour les banques, les entreprises doivent se repositionner de manière audacieuse sur la production – de manière plus écologique - de biens à plus grande valeur écologique et que ce ne peut être que du gagnant-gagnant. Nos concitoyens européens ont souffert cette année du renchérissement du prix des énergies fossiles avant leur diminution. Leur proposer des biens qui sont faiblement consommateurs d'énergie ne peut, en ces moments de contraction de leur propre budget, que les motiver à consommer autrement, à savoir plus écologiquement.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous faire entendre la voix de la Belgique, qui est fort en avance en ce domaine, afin de donner le sentiment à nos interlocuteurs – à la suite de l'accord européen sur le climat et alors que le nouveau président des États-Unis nomme en qualité de secrétaire à l'Énergie un prix Nobel spécialisé dans les énergies renouvelables – que l'Europe veut jouer de manière unie un rôle de premier plan dans la lutte contre le réchauffement climatique? Lors des prochains sommets sur cette question, comment comptez-vous œuvrer en faveur de la mise en place d'un "new deal" à vocation environnementale?

10.02 Paul Magnette, ministre: Monsieur Flahaux, comme vous, je pense que 2008 aura été une année charnière dans la lutte contre le réchauffement climatique, en termes de prise de conscience publique, même si celle-ci est difficile à mesurer, en termes d'engagement de politiques réelles puisque Poznan a produit un plan de travail pour arriver à un grand engagement international à Copenhague fin 2009. Nous avons également pu arrêter, après de longues négociations, le paquet Énergie-Climat au plan européen.

Ces deux accords vont dans le même sens: d'abord la prise de conscience de la nécessité et de l'urgence à agir mais aussi le fait que la crise financière combinée à la crise environnementale ne doit pas être une source d'inquiétude mais comme une opportunité de modifier en profondeur nos économies. C'est bien dans cette direction que la Belgique compte aller. J'en prends pour exemple le plan de relance que nous avons adopté en décembre 2008 et qui n'a pas encore fait l'objet de l'examen public qu'il mérite. Ce plan a été salué par les autorités internationales et des pays voisins; c'est un instrument de lutte important contre la crise économique et sociale et le signe d'un basculement qui se produit dans notre pays.

Ce plan libérera des moyens notamment pour la mise en place d'un système d'investissements verts, il augmente aussi les moyens du fonds de réduction du coût global de l'énergie et ceux de FEDESCO et engage les ministres de l'Emploi, de l'Environnement et du Climat à travailler avec leurs homologues régionaux en vue de forger une alliance Environnement-Emploi. Il ne s'agit pas seulement de dégager des fonds, même s'ils sont significatifs. Il faut aussi s'assurer que la machine suive, que les corps de métier et les producteurs permettent d'investir massivement dans les travaux permettant de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂.

Je continuerai à œuvrer dans ce sens et à poser des jalons en vue d'une stratégie à long terme. Je lancerai notamment les travaux de la commission Climat 2050 qui est aussi un engagement du Printemps de l'environnement pour aller vers cette loi climat qui doit formaliser et rendre irréversible ce tournant que nous prenons. Par ailleurs, l'étude réalisée par le Bureau fédéral du Plan au sujet de l'impact du paquet Énergie-Climat sur l'économie belge et dont nous deviserons tout à l'heure, montre clairement que les effets sur l'économie et l'emploi dépendent de la manière de concevoir ces politiques et que l'introduction d'un prix, pour le carbone par exemple, peut générer des recettes supplémentaires pour l'État lui permettant d'adopter des mesures visant à stimuler l'activité économique et l'emploi, que ce soit par des instruments de réduction de charges fiscales, sociales ou autres ou par des soutiens publics aux investissements et des politiques industrielles.

Les résultats de cette étude sont disponibles et nous allons en discuter en commission tout à l'heure. Je pense qu'ils confirment ce message qui est en train de devenir une nouvelle "conventional wisdom", comme disent les Américains: cette conviction selon laquelle la croissance sera durable et sera vraiment porteuse d'activité économique et d'emplois mais aussi, je crois, de nouveaux équilibres sociaux.

10.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. Je partage totalement votre analyse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 12.50 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.50 uur.